

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 26 juin 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 18 juin 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé : ///

No.: 05/2026-4b

Organisation scolaire – approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2026-2027

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la section 6, articles 16 et 17, de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 16 mars 2011 portant exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire ;

Définissant comme site sur lequel sera offert l'encadrement périscolaire l'école centrale "An der Wiss" et la Maison Relais pour enfants de Biwer ;

Vu le chapitre 2 et notamment l'article 8 du règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant a) exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire, b) modification du règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire ;

Vu la circulaire de printemps 2026 publiée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Vu le PEP ci-annexé, élaboré en concertation avec le comité d'école, les responsables d'arcus Kanner, Jugend a Famill asbl, l'organisme assurant l'accueil socio-éducatif, les parents et les enfants, avisé favorablement par la commission scolaire le 18 mai 2026 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver le PEP ci-annexé de l'école fondamentale de Biwer pour l'année scolaire 2026-2027.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} juillet 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

PEP – Commune de Biwer

Sites: École fondamentale « An der Wiss »
10- 12, Schoulstross L-6833 Biwer

Maison Relais Biwer
12, Schoulstross L-6833 Biwer

Crèche Biwer
11, Schoulstross L-6833 Biwer

Plan d'encadrement périscolaire 2026-2027 Approuvé en séance du conseil communal



Biwer, le 26 JUN 2026

1. Personnes en charge de l'élaboration et du suivi du PEP

Tessy Schmit et Annick Nuss, chargées de direction de la Maison Relais et de la Crèche Biwer
Véronique Jouannetaud, présidente du comité d'école

signé
Léon N. Humez Spies-Vore
signé
signé

2. Le personnel et les infrastructures

2.1. Le personnel

L'équipe professionnelle du site se compose du personnel enseignant et éducatif de l'école fondamentale « An der Wiss » de Biwer et du personnel socio-éducatif des structures assurant l'accueil socio-éducatif « Maison Relais Biwer » et « Crèche Biwer ».

Afin d'améliorer l'échange entre la Maison Relais et l'école, la maison relais a désigné pour chaque cycle une personne responsable qui participe régulièrement aux concertations du personnel enseignant.

La collaboration déjà existante lors d'activités et de manifestations (marché de Noël, fête scolaire, excursions scolaires ...) sera maintenue. Il est prévu d'informer et de laisser participer tout le personnel du site aux formations continues organisées sur le site.

Une éducatrice ou un éducateur de la Maison Relais accompagne les classes du cycle 1 lors des déplacements en forêt. Elle/il assiste la titulaire de classe.

2.2. Relevé des infrastructures pouvant servir à l'encadrement périscolaire

Le site École fondamentale « An der Wiss » « Maison Relais Biwer » et « Crèche Biwer » comprend l'ensemble des bâtiments scolaires, la Maison Relais, les cours de récréation, les terrains de jeu, le hall sportif, la piscine communale et la crèche Biwer. (La Maison Relais dispose d'une cuisine pédagogique, d'une salle de musique, d'une salle pour les jeux de rôle et d'un atelier de bricolage. Ces salles peuvent aussi être utilisées pour des activités scolaires.)

3. Les horaires

Grille horaire période scolaire

Horaires	Lu	Ma	Me	Je	Ve
07h00 – 8h00	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais	Accueil des enfants ³ Lieu : Maison Relais
	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹	Surveillance ¹
8h00 – 12h05	Horaire scolaire	Horaire scolaire:	Horaire scolaire	Horaire scolaire	Horaire scolaire
	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²	Surveillance ²
12h05 – 13h50	repas / jeu libre	repas/ devoirs	repas/ jeu libre	repas/ devoirs	repas / jeu libre
	Surveillance ¹	activités	Surveillance ¹	activités	Surveillance ¹
13h50 – 15h30	Horaire scolaire cycle 1 – 4	activités	Horaire scolaire	activités	Horaire scolaire
	Surveillance ²	activités	Surveillance ²	activités	Surveillance ²
15h30 – 15h40	Horaire scolaire cycle 2-4	activités	Horaire scolaire cycle 2-4	activités	Horaire scolaire cycle 2-4
	Surveillance ²	activités	Surveillance ²	activités	Surveillance ²
15h40 – 16h15	Surveillance ²	collation cycle 2-4	Surveillance ²	Collation	Surveillance ²
	jeu libre cycle 1	jeu libre cycle 1	jeu libre cycle 1	jeu libre cycle 1	jeu libre cycle 1
16h15 – 17h00	devoirs	jeu libre	devoirs	jeu libre	jeu libre
	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
17h00 – 18h00	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
18h00 – 19h00	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre
	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre	jeu libre

¹ 10 minutes avant les cours, une surveillance est assurée par le personnel enseignant à partir de l'arrivée du premier bus.

² 10 minutes près les cours, une surveillance est assurée par le personnel enseignant jusqu'au départ du dernier bus.

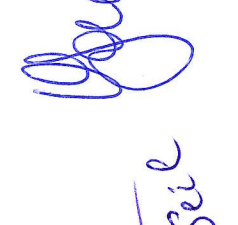
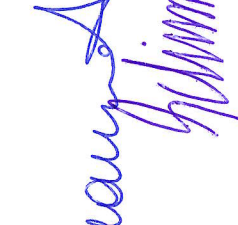
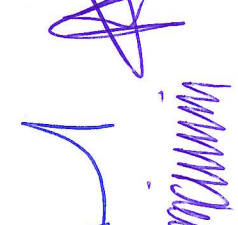
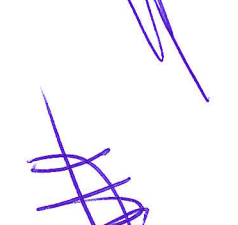
³ L'accueil des enfants du cycle 1 est assuré par les éducatrices de l'éducation précoce, Madame Sandy Philippe ou Madame Nele D'Exelle.

Grille horaire période vacances scolaires

Horaires	Lu	Ma	Me	Je	Ve
07h00-08h00	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants	Accueil des enfants
08h00-10h00	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre	Petit déjeuner & jeu libre
10h00-12h00	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique
12h00-14h00	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre	Repas de midi & jeu libre
14h00-16h00	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique	Activité pédagogique
16h00-19h00	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre	Collation & jeu libre

Avisé par la Commission scolaire en date du 18 mai 2026.... :





Adopté par le conseil communal en date du